

# MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/21

### PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'Arrondissement du 29 mars 2021*

Le lundi 29 mars 2021 à 18h15, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mardi 23 mars 2021 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le vendredi 26 mars 2021 par l'ordre du jour complémentaire.

#### **Étaient présents :**

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

#### **Étaient absentes et excusées :**

Mme Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à M. Jean LAUSSUCQ.  
Mme Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à M. Christophe POISSON.

**Était absente :** Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Madame le Maire** salue l'assistance.

**1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2021 008**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** propose de désigner Mme Esmeralda MONPLAISIR comme secrétaire de séance et Mme Nathalie BADIER comme secrétaire de séance auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 008.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2021 010**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique qu'il convient d'adopter la procédure d'urgence en présence d'un ordre du jour complémentaire.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 010.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021. 07 2021 009**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** soumet le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 à l'approbation des conseillers.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 009.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 - Subvention (13 321 €) et avenant n°6 avec l'association Accueil Des Tout Petits au Bon Conseil (7<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7<sup>e</sup>). 2021 DFPE 65**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente une subvention annuelle de 13 321 euros et un avenant avec l'association Accueil des Tout Petits au Bon Conseil pour la halte-garderie.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** explique qu'il s'interroge non sur le montant de la subvention mais sur article 2.1 de la convention avec l'association qui indique que l'association s'engage à atteindre au moins un taux d'occupation de 78 %, soit 10 000 et quelques heures.

Il propose par prudence, au vu des risques de fermeture liés à la crise sanitaire, d'assortir cette condition d'une obligation de moyens et non pas d'une obligation de résultat afin de ne pas mettre en défaut l'association s'il s'avérait impossible pour elle de maintenir ce quota horaire.

**Madame le Maire** est d'accord avec cette position mais estime que renvoyer cette délibération ferait courir un risque de trésorerie à cette association, qui subit déjà une baisse de 2 250 euros. Elle rappelle que le taux d'occupation des crèches de l'arrondissement, dépasse déjà les 100 % et assure que ce problème ne se pose pas.

Madame le Maire affirme que l'enjeu porte davantage sur les montants accordés à ces structures pour garantir leur maintien.

**M. Alexandre MISSOFFE** indique qu'il ne souhaite pas de risque sur cette délibération, et indique qu'il vote pour.

**Madame le Maire** explique que cette subvention est en réalité une régularisation de l'année dernière et déplore que les subventions soient toujours versées en retard.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 65.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**5 - Subventions (1 529 528 euros), avenants n°4, 5 et 6 à l'association La Croix Rouge Française (14<sup>e</sup>) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance. 2021 DFPE 80**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** expose la délibération visant 80 subventions au bénéfice de la Croix-Rouge Française, pour 7 établissements dont un situé dans le 7<sup>e</sup>. Elle indique que le montant de la subvention s'élève à 427 469 euros, soit 26 785 euros de plus que l'année dernière.

Elle précise que la capacité d'accueil pour l'établissement du 7<sup>e</sup> est de 75 enfants avec un taux d'occupation de 87 % contre 62 % en 2020 et souligne que pour 2021, l'association s'est engagée à un taux d'occupation de plus de 90 %.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 80.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**6 - Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. 2021 DAE 82**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

Madame le Maire présente les conventions d'occupation du domaine public, portant sur des activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Elle détaille la tarification selon les emplacements, la redevance annuelle étant de 2 300 euros en N1, 2 450 euros en N2 et 2 600 euros en N3.

Madame le Maire précise qu'en l'espèce, c'est l'activité ludique et familiale de karts et sulkys qui est concernée, sur le Champ de Mars, avenue Charles Risler.

Madame le Maire indique que 22 emplacements ont été attribués dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et souligne que les emplacements sur le Champ de Mars, sont les plus recherchés car les plus lucratifs de la capitale.

Madame le Maire estime qu'au regard de l'attractivité du lieu, la redevance n'est pas si élevée.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 82.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**7 - Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux. 2021 DLH 67**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

Madame le Maire indique que la délibération a pour objet la signature de la convention parisienne d'attribution des logements sociaux par la Maire de Paris.

Madame le Maire rappelle qu'elle est favorable au logement social dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Mais il doit permettre de créer de la mixité sociale, et assure la représentation des familles, des étudiants, des apprentis.

Madame le Maire estime que cette délibération ne réunit pas les conditions permettant la création de logements sociaux favorisant la mixité et la diversité des profils de locataires.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** rappelle que la délibération ne répond pas aux préoccupations des Parisiens puisque 250 000 personnes sont toujours demandeuses de logements sociaux à Paris et que 12 000 Parisiens quittent Paris chaque année.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne que la Convention ne prend pas en compte les demandes régulièrement exprimées par la Mairie du 7<sup>e</sup>, à savoir promouvoir une ouverture du logement social à un plus grand nombre de catégories sociales et engager une politique de meilleure répartition de ces catégories au sein des bénéficiaires des logements sociaux parisiens.

**Madame le Maire** propose un vote d'abstention sur cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DLH 67.**

**Pour : /**

**Contre : /**

**Abstention : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Ne prend pas part au vote : /**

#### **8 - Dénomination quai Jacques Chirac. 2021 DU 29**

#### **9 - Dénomination Promenade Gisèle Halimi. 2021 DU 65**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique que les deux délibérations DU 29 et DU 65 portent sur la dénomination « Quai Jacques Chirac » attribuée à la partie du Quai Branly et la dénomination « Promenade Gisèle Halimi » attribuée à la partie des berges de Seine commençant quai d'Orsay au niveau du Pont des Invalides et finissant à hauteur du pont de l'Alma.

Madame le Maire indique que l'objet de ces deux délibérations fait l'unanimité au Conseil de Paris comme en Conseil d'Arrondissement.

Madame le Maire souligne que chacun connaît les parcours de Jacques Chirac et Gisèle Halimi ainsi que leur histoire. Elle est d'actualité au regard des débats menés et des sujets abordés.

Madame le Maire soumet les deux dénominations au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DU 29.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DU 65.**

**Pour: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

#### **10 - Vœu relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel. V 07 2021 011**

*Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD*

**Madame le Maire** précise que le vœu a pour objectif de préciser et de compléter l'aménagement du site de la Tour Eiffel dont la consultation a été mal faite.

Madame le Maire s'indigne que l'avis du 7<sup>e</sup> ainsi que des arrondissements limitrophes également concernés soit méprisé par l'exécutif parisien.

**Monsieur René-François BERNARD** rappelle que le vœu fait suite à un examen en commission des sites au cours duquel a été présenté le projet Grand site Tour Eiffel par la paysagiste Kathryn GUSTAFSON.

Monsieur René-François BERNARD ajoute que Madame le Maire a déjà saisi le Préfet de Police de Paris à propos de la fermeture de l'Avenue Joseph Bouvard à la circulation, qui entrave le passage des véhicules de secours et pose des problèmes de sécurité pour les riverains du 7<sup>e</sup>. La fermeture des voies est également problématique pour le 16<sup>e</sup>.

Monsieur René-François BERNARD indique que ce vœu, également présenté dans les conseils d'arrondissement du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup>, concerne aussi la sécurisation et la protection des espaces verts mises en causes par le projet. Cet aménagement doit par ailleurs être assorti d'un schéma général.

Monsieur René-François BERNARD insiste sur les difficultés de mobilité induites par cet aménagement, notamment la piétonisation de la place Jacques Rueff et la fermeture du pont d'Iéna, qui complexifient l'accès à la Tour Eiffel et les déplacements en général.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** demande si des études de report de trafic ont été demandées et effectuées, afin d'évaluer et de prévenir les risques de congestion majeurs induits par la piétonisation du site Tour Eiffel.

Monsieur Alexandre MISSOFFE indique que ce n'est pas parce que les voitures ne prendront plus les itinéraires mentionnés qu'elles disparaîtront pour autant et qu'à cet égard, le 7<sup>e</sup> arrondissement serait tout aussi perdant que gagnant en termes d'émissions de CO2 si des rues plus étroites devaient être excessivement empruntées par les automobilistes.

**Madame le Maire** rappelle avoir demandé une étude d'impact pour un projet similaire Place de la Concorde et cette étude avait révélé que les délais d'accès aux sites sensibles pour les véhicules de secours étaient rallongés.

Madame le Maire souligne que le Préfet de Police de Paris a rouvert le tunnel qui se situe sous la Tour Eiffel en raison de ce report de circulation.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** indique que la répartition des véhicules de secours, pensée pour qu'ils puissent rejoindre n'importe quel secteur de la capitale en un quart d'heure, date de la fin des années 1970.

Monsieur Alexandre MISSOFFE rajoute que chaque intervention demande une période d'intervention différente, et qu'à ce titre la question du caractère légal des emplacements peut servir d'argument auprès du Préfet de Police.

**Madame le Maire** soumet la proposition au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2021 011.**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

#### Réunions citoyennes et événements culturels

**René-François BERNARD** indique que les moutons seront réinstallés sur les pelouses de Breteuil à compter du 15 avril, jusqu'au 21 juin.

**Madame le Maire** est favorable à cette initiative, qu'elle estime moins risquée que l'installation de ruches d'abeilles.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Esmeralda MONPLAISIR



Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI